



2022

18 OCTOBRE

SÉCURISER LE FINANCEMENT DE L'APPRENTISSAGE :

CONVENTION DE FORMATION, CRITÈRES DE PRISE EN CHARGE, FACTURATION ET PAIEMENT

Les questions générées par le nouveau système de financement de l'apprentissage sont nombreuses. Le prix de vente doit-il converger avec le prix de revient ? Quid des clauses de dédommagement dans la convention de formation ? Et les frais annexes ? Quels liens avec les CGV ? Quel niveau de prise en charge appliquer ? En pratique, que peut facturer un CFA au tiers payant ? Au cocontractant ? Selon quelles modalités ? Pour vous permettre de sécuriser votre modèle économique, Centre Inffo vous propose une formation 100 % dédiée à cette problématique.

OBJECTIFS DE FORMATION

- > Définir les clauses financières dans le cadre de la convention de formation
- > S'approprier les critères de prise en charge financière de l'apprentissage, les différentes modalités de facturation et les échéanciers de paiement des contrats d'apprentissage
- > Sécuriser sa relation avec l'organisme tiers payant (Opco ou CNFPT) et l'acheteur (employeur de l'apprenti)

PROGRAMME

INSÉRER DES CLAUSES FINANCIÈRES DANS LE CADRE D'UNE CONVENTION DE FORMATION

- > Différence entre prix de vente, prix de revient et niveau de prise en charge
- > Clauses relatives au règlement du restant à charge (dont frais annexes)
- > Clauses de dédommagement en cas de modification ou de rupture anticipée de la convention
- > Articulation de la convention de formation avec les conditions générales de vente

APPLIQUER LE BON NIVEAU DE PRISE EN CHARGE DU DIPLÔME OU TITRE PRÉPARÉ

- > Suivi de la fixation du niveau de prise en charge : rôles de la CPNE, de France compétences et de l'État

- > Suivi de l'évolution du niveau de prise en charge : périodicité, impact sur les engagements contractuels...
- > Application de la bonne convention collective nationale (CCN) et cas des employeurs sans CCN

SÉCURISER SA RELATION AVEC L'ORGANISME TIERS PAYANT ET L'ACHETEUR

- > Modalités de facturation dans la relation avec l'Opco, le CNFPT et éventuellement avec l'employeur de l'apprenti
- > Modalités de paiement par l'Opco : décaissement, échéancier et modalités de versement, minoration, majoration, fait générateur des versements...
- > Périmètre de contrôle de service fait et pièces justificatives

 7 heures soit 1 jour de 9 h à 17 h

 875 € HT (TVA 20 %) 1 050 € TTC
Pauses-café et déjeuners compris

 Centre Inffo, Saint-Denis-La Plaine

 De 3 à 12 personnes maximum

PUBLIC

Toute personne intervenant dans la contractualisation et la facturation d'une formation par apprentissage

PRÉREQUIS

Aucun. Il est conseillé de connaître les fondamentaux du secteur de la formation ou d'avoir suivi la formation « Se repérer dans la formation professionnelle »

MOYENS PÉDAGOGIQUES

- > Exposés suivis de questions-réponses
- > Travaux d'application : quiz, cas pratiques, jeux de mise en situation
- > Accès en ligne aux ressources pédagogiques et documentaires

MOYENS TECHNIQUES

Les formations se déroulent dans une salle de formation équipée de Centre Inffo, respectant le protocole sanitaire en vigueur. Se munir d'un ordinateur portable ou d'une tablette

INTERVENANT

Romain PIGEAUD, expert en droit et politiques de formation à Centre Inffo

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Mise en place d'un dispositif d'évaluation complet : recueil des attentes et besoins à l'inscription, test de positionnement, évaluation des acquis, recueil des appréciations

MODALITÉ DE SANCTION

Remise d'une attestation de fin de formation

